

HISTOIRE – Situation du sujet d'étude : La République et le fait religieux depuis 1880.

Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent.

Question 2. (4 points).

Première situation : Les lois laïques des années 1880.

Pourquoi le nom de Jules Ferry est-il associé aux lois laïques des années 1880 ? Que changent ou que mettent en place ces lois ?

OU

Question 2. (4 points).

Deuxième situation : Briand et la loi de séparation des Églises et de l'État.

Pourquoi le nom d'Aristide Briand est-il associé à la loi de séparation des Églises et de l'État ? Que change ou que met en place cette loi ?

OU

Question 2. (4 points).

Troisième situation : La construction d'un lieu de culte après 1905.

Dans quelle(s) condition(s) est-il possible de construire un lieu de culte en France depuis la loi de 1905 ?

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS « renouvelées »	Code :13 - 2111	Session 2013	SUJET
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE	Durée : 1h30	Coefficient : 3	Page 4/9